

-4289-



Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 18 avril 2023, à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Les membres suivants sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 mars 2023
 - 3.2 Séance extraordinaire du 27 mars 2023
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Remerciement directeur des travaux publics
 - 4.2 5 à 7 de reconnaissance des bénévoles
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Messages de la mairesse



6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Messages de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 OMH Forestville - Octroi d'unités de Supplément au loyer d'urgence

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Messages du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 7.3 Assurabilité des immeubles patrimoniaux - Demande d'intervention

8. Sécurité publique

- 8.1 Messages du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Schéma couverture de risques - Rapport annuel d'activités

9. Travaux publics

- 9.1 Messages du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Plan de protection pour la source d'eau potable
- 9.3 Mandat inspectrice municipale

10. Tourisme

- 10.1 Messages de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Messages de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Messages du conseiller M. Carol Girard
- 12.2 Golf le Méandre - Appui
- 12.3 Parc centre-ville - Aménagement
- 12.4 Piscine municipale - Changement chauffe-eau

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 13.4 Autorisation de déplacements
- 13.5 Aide financière
- 13.6 Emprunt temporaire 89 600 \$
- 13.7 Consultant au service des travaux publics

14. Ressources humaines

- 14.1 Démission - Directeur des travaux publics
- 14.2 Engagement poste de pompier

15. Actes législatifs

- 15.1 Adoption du règlement # 2023-315
- 15.2 Avis de motion et présentation du règlement # 2023-314



16. Affaires nouvelles

17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Adoption des derniers procès-verbaux

R-230418-84

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 14 mars 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-230418-85

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 27 mars 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

OMH Forestville – Unité supplémentaire au loyer d'urgence

R-230418-86

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 12 juillet 2022, une résolution conformant à la Société d'habitation du Québec que la Ville de Forestville accepte 2 unités supplémentaires dans la catégorie « Jeunes en difficulté » et « Cas d'itinérances ».

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation a reçu la confirmation d'une unité supplémentaire

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer à la Société d'habitation du Québec que la Ville de Forestville accepte les 3 unités supplémentaires dans la catégorie « Jeunes en difficulté » et « Cas d'itinérances ».

Il est également résolu d'autoriser :

- D'autoriser l'Office municipal d'habitation de Forestville à gérer le programme;
- D'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et Mme Dominique Tremblay, directrice générale à signer la nouvelle entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Forestville et l'Office municipal d'habitation de Forestville;
- Que cette résolution complète la résolution R-220712-184.



**Rapport des permis de rénovation et de construction
R-230418-87**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Lison Huard, greffière adjointe :

Type de permis	MARS		JANVIER À MARS 2023		TOTAL 2022	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			0	- \$	2	183 834.00 \$
Agrandissement			0	- \$	0	- \$
Aménagement de terrain			0	- \$	1	2 500.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou			0	- \$	2	3 500.00 \$
Clôture			0	- \$	2	3 000.00 \$
Construction bâtiment principal			0	- \$	1	190 000.00 \$
Construction bâtiment accessoire			0	- \$	13	616 300.00 \$
Enseigne			0	- \$	2	14 773.00 \$
Galerie/Perron/Patio			0	- \$	5	19 800.00 \$
Général	1	- \$	1	- \$	25	330 963.00 \$
Installation septique biofiltre			0		0	- \$
Installation septique			0	- \$	0	- \$
Piscine hors terre			0	- \$	5	43 500.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	1	20 000.00 \$
Rénovations / réparations	7	239 000.00 \$	10	275 000.00 \$	64	5 162 926.00 \$
Changement d'usage			0	- \$	2	- \$
Usage temporaire			0	- \$	1	- \$
Sous-total	8	239 000.00 \$	11	275 000.00 \$	126	6 591 096.00 \$
Démolition			0	- \$	6	(132 400.00) \$
Total	8	239 000.00 \$	11	275 000.00 \$	132	6 458 696.00 \$

**Assurabilité des immeubles patrimoniaux - Demande d'intervention
R-230418-88**

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT que les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents,



- De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
- De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec.

**Schéma de couverture de risques - Rapport annuel d'activités
R-230418-89**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le rapport annuel d'activités du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie pour l'année 2022, et ce, tel que présenté par le directeur du service de sécurité incendie, M. Martin Bouchard.

**Plan de protection pour la source d'eau potable
R-230418-90**

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution R-230314-57 mandatant l'Organisme des bassins versants de la HCN à réaliser le plan de protection pour la source d'eau potable mais que l'organisme nous a confirmé l'impossibilité d'effectuer les travaux en 2023 en raison d'un manque de ressource humaine;

CONSIDÉRANT que pour la préservation de la source d'eau potable, il y a lieu d'effectuer les travaux en 2023;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet, après demande de soumission, la conclusion de contrat de gré à gré comportant une dépense inférieure au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Akifer, du 6 octobre 2022, et d'octroyer le contrat au montant de 20 780 \$, plus taxes applicables, pour la confection d'un plan de protection de la source d'eau potable.

**Mandat inspectrice municipale
R-230418-91**

CONSIDÉRANT l'absence de personnel en urbanisme malgré les nombreux appels d'offres publiés à différents endroits;

CONSIDÉRANT que la firme Forum, service d'urbanisme, a été mandatée afin de nous faire les recommandations nécessaires à l'émission des permis de construction et de rénovation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'émettre les permis et les certificats dans les délais prévus à l'article 7 du règlement # 2009-238 relatif aux permis et certificats, en vigueur;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater Mme Dominique Tremblay, directrice générale à titre d'inspectrice municipale afin de lui permettre, après recommandation de la firme Forum, service d'urbanisme, de délivrer et signer les permis et les certificats nécessaires à la bonne marche du département d'urbanisme.

Pour le sujet suivant le conseiller M. Carol Girard étant à l'emploi de Golf le Méandre, quitte la séance à 19 h 25 et le quorum est maintenu.

Golf le Méandre – Appui

R-230418-92

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'appuyer Golf le Méandre dans leurs démarches afin d'obtenir une aide financière auprès de la MRC de Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme soutien à la vitalisation pour le projet intitulé « Mise à niveau des installations - Terrain et bâtiment ».

Le conseiller M. Carol Girard réintègre la séance à 19 h 26.

Parc centre-ville - Aménagement

R-230418-93

CONSIDÉRANT que l'aménagement des jeux d'eau et du nouveau module de jeux dans le parc centre-ville a endommagé le gazon;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet, après demande de soumission, la conclusion de contrat de gré à gré comportant une dépense inférieure au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT la soumission reçue, le 24 février 2023, de l'entreprise Paysagiste Foster;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de l'entreprise Paysagiste Foster au montant de 18 498.00 \$, plus taxes applicables, afin de refaire 9249 pi² de gazon au parc centre-ville.

Piscine municipale - Changement chauffe-eau

R-230418-94

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au changement du chauffe-eau de la piscine;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet, après demande de soumission, la conclusion de contrat de gré à gré comportant une dépense inférieure au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé des prix à 4 fournisseurs et avons reçu les 2 soumissions suivantes;



	Chauffe-eau	Installation et matériel	Total
• Solugaz propane.....	18 679.00 \$	1 530.55 \$	20 209.55 \$
• Lavoie propane.....	18 864.00 \$	1 290.00 \$	20 154.00 \$

CONSIDÉRANT que la différence de prix est minime et que Solugaz a pignon sur rue à Forestville;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Solugaz propane au montant de 20 209.55 \$, plus taxes applicables, pour le chauffe-eau, le matériel et l'installation et de les autoriser à effectuer les travaux.

Approbation et paiement des comptes
R-230418-95

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	312 024.72 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	563 718.39 \$
Comptes à payer	133 720.52 \$
Total	<u>1 009 463.63 \$</u>

Rapport financier mensuel
R-230418-96

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 31 mars 2023 préparé par Mme Josée Bouchard, directrice des finances.

Suivi mensuel du budget d'opération 2023							
POSTE BUDGÉTAIRES	31 MARS		Budget total		Ratio		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	3 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	251 528 \$	145 332 \$	948 890 \$	1 055 271 \$	27%	30%	25%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	292 009 \$	108 570 \$	1 327 788 \$	1 616 108 \$	22%	31%	25%
TRANSPORT ROUTIER	418 361 \$	153 561 \$	1 744 850 \$	2 080 520 \$	24%	29%	25%
HYGIÈNE DU MILIEU	194 644 \$	17 933 \$	1 042 544 \$	1 228 998 \$	19%	22%	25%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	-	-	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	25%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	55 568 \$	29 198 \$	671 197 \$	488 824 \$	8%	27%	25%
LOISIRS & CULTURE	235 902 \$	55 898 \$	1 011 272 \$	1 033 970 \$	23%	31%	25%
FRAIS DE FINANCEMENT	66 829 \$	23 946 \$	499 600 \$	528 821 \$	13%	12%	25%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	602 500 \$	-	2 204 718 \$	569 000 \$	27%	0%	25%
TOTAL DES DÉPENSES	2 117 341 \$	534 438 \$	9 458 359 \$	8 606 012 \$	22%	26%	25%



**Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
R-230418-97**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 17 avril 2023 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	17-03-2023	Cynthia Gagnon	Organisation Fête nationale	1 000.00 \$
B.	31-03-2023	Isabelle Gendreau	Banque d'heure pour aide technique comptabilité	1 500.00 \$
C.	31-03-2023	LER	Caractérisation environnementale - Phase II - 1 ^{re} Avenue	5 990.00 \$
D.	03-04-2023	Mallette s.e.n.c.r.l	Banque d'heure pour la formation et l'aide technique à la directrice des finances	10 000.00 \$
E.	05-04-2023	Forum, service d'urbanisme, Pier-Luc Dufour, urb.	Banque d'heure pour aide technique urbanisme	5 000.00 \$
F.	05-04-2023	Ghislain Gauthier	Banque d'heure pour aide technique travaux publics	20 000.00 \$
G.	12-04-2023	France Thibault	Banque d'heure pour aide technique ingénierie	10 000.00 \$

Autorisation de déplacements

R-230418-98

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser les déplacements suivants :

- **Du 19 au 22 mai 2023 | Rivière du Loup | Congrès des chefs**

Martin Bouchard & Pierre Chamberland.

Aide financière

R-230418-99

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Bourses d'études	3 x 100 \$ étudiant-es CEGEP	300.00 \$
Chœur les gens de mon pays	Concert de juin	50.00 \$
Club de curling	Bonspiel des marchands	160.00 \$



Emprunt temporaire 89 600 \$

R-230418-100

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet la conclusion de contrat de gré à gré comportant une dépense inférieure au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer un emprunt de 89 600 \$ afin de rembourser deux financements qui viendront à échéance le 19 juin 2023;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la directrice générale à contracter un emprunt temporaire de 89 600 \$ auprès de la Caisse Desjardins du centre de la Haute-Côte-Nord en vertu des règlements d'emprunts numéros 2006-207 et 2006-208.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse et/ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents requis à cette transaction.

Consultant au service des travaux publics

R-230418-101

CONSIDÉRANT le directeur des travaux publics, M. Styve Gagnon a remis sa démission, effective depuis le 14 avril dernier;

CONSIDÉRANT les nombreux appels d'offres effectués, sans succès;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des services d'un consultant expérimenté, et ce, le temps que le poste soit comblé;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet, après demande de soumission, la conclusion de contrat de gré à gré comportant une dépense inférieure au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le contrat de service à intervenir avec M. Ghislain Gauthier à titre de consultant au service des travaux publics et d'accepter son offre de service au montant de 50.00 \$ l'heure, plus taxes applicables, pour un maximum de 40 heures par semaine.

Démission - Directeur des travaux publics

R-230418-102

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission de M. Styve Gagnon à titre de directeur des travaux publics effective depuis le 14 avril 2023.

Engagement au poste de pompier

R-230418-103

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement des pompiers :



Nom	Division
Josette Dufour	Forestville
Léa Dufour	
Gerry Gagnon	
Mikael Martel	
Nicolas Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Adoption du règlement # 2023-315

R-230418-104

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, le 14 mars 2023, par le conseiller M. Carol Girard;

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 27 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 17 avril 2023;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2023-315 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux.

Avis de motion et présentation du règlement # 2023-314

R-230418-105

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Jannie Tremblay donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement # 2023-314 pour des travaux réalisés sur la 4^e Avenue et la 8^e Rue, dans le cadre du Programme sur la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Le projet de règlement est déposé à cette séance et sera adopté à une séance ultérieure.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Jannie Tremblay propose la levée à 19 h 45, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Antil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.